



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

PARQUET NATIONAL FINANCIER

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

OUVERTURE DES ACCREDITATIONS PRESSE AUDIENCE LIBYE

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS – 32^e CHAMBRE CORRECTIONNELLE
DU 6 JANVIER AU 10 AVRIL 2025**

Paris, le 21 novembre 2024

Du 6 janvier au 10 avril 2025 se tiendra devant la 32^e chambre correctionnelle du tribunal correctionnel de Paris le procès de MM. Béchir Saleh Bashir AL SHARGHAWI, Khaled BUGHSAN, Ahmed Salem BUGHSAN, Alexandre DJOUHRI, Thierry GAUBERT, Claude GUEANT, Brice HORTEFEUX, Wahib NACER, Sivajothi Muthia RAJENDRAM, Nicolas SARKOZY, Ziad TAKIEDDINE, Edouard ULLMO et Eric WOERTH pour plusieurs délits d'atteinte à la probité et d'atteinte aux finances publiques (cf [communiqué relatif à l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel](#)).

L'audience se tiendra au Tribunal judiciaire de Paris, situé **parvis du Tribunal de Paris, porte de Clichy** à Paris, dans la **salle d'audience n°2.01**. Elle se déroulera aux dates suivantes :

- 6, 8, 9 janvier 2025
- 13, 15, 16 janvier 2025
- 20, 22, 23 janvier 2025
- 27, 29, 30 janvier 2025
- 3, 5, 6 février 2025
- 10, 12, 13 février 2025
- 17, 19, 20 février 2025
- 3, 5, 6 mars 2025
- 10, 12, 13 mars 2025
- 17, 19, 20 mars 2025
- 24, 26, 27 mars 2025
- 31 mars, 2 et 3 avril 2025
- 7, 8, 9 et 10 avril 2025.

Elle débutera à **13h30 chaque jour**.

Le planning détaillé du déroulé de l'audience n'est pas encore connu à ce jour.

Afin d'en faciliter l'organisation, **une procédure d'accréditation** est mise en place à compter de ce jour **et jusqu'au 20 décembre 2024**. Elle permettra aux journalistes d'accéder à la salle d'audience et d'utiliser leurs téléphones et ordinateurs.

Contact presse

presse.pnf.tj-paris@justice.fr

Tél : 01 44 32 98 90

Les journalistes rédacteurs ainsi que les dessinateurs souhaitant accéder à la salle d'audience doivent solliciter leur accréditation dans le cadre de ce procès **en remplissant le formulaire suivant**.

La taille de la salle d'audience ne permettra pas forcément de pouvoir accueillir l'ensemble des dessinateurs, leur accès à la salle se fera alors par ordre d'arrivée chaque jour.

Il est nécessaire d'effectuer **une demande par personne** susceptible de couvrir le procès.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle la pige est effectuée et comportant les mentions légales de la société ainsi que les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Le nombre de bancs réservés à la presse dans la salle d'audience étant limité, une retransmission en direct est prévue chaque jour d'audience à l'auditorium du tribunal judiciaire. L'accès à la salle d'audience se fera par ordre d'arrivée : lorsque le nombre de places réservées à la presse sera atteint, les journalistes souhaitant assister à l'audience seront invités à se rendre dans l'auditorium.

Pour rappel, **seuls les journalistes souhaitant accéder à l'intérieur de la salle d'audience** doivent effectuer une demande. Les journalistes reporters d'images et les techniciens **ne sont donc pas concernés par la procédure d'accréditation**.

En l'absence d'accréditation, il est **formellement interdit** d'utiliser un téléphone ou un ordinateur dans la salle d'audience.

*

Les badges d'accréditation seront **remis devant la salle d'audience** aux créneaux suivants :

- Jeudi 2 janvier entre 10H et 11H
- Vendredi 3 janvier entre 10H et 11H
- Lundi 6 janvier (jour de l'ouverture de l'audience) entre 10H et 12H30

Un **dossier de presse**, comprenant les informations pratiques concernant l'audience sera remis aux journalistes accrédités quelques jours avant l'audience.

Le procureur de la République financier,
Jean-François Bohnert